



L'école Notre-Dame de Lourdes est une école privée catholique sous contrat d'association avec l'État. Elle applique les programmes de l'Éducation nationale et inscrit son projet éducatif dans les valeurs chrétiennes. Le présent règlement a pour objectif de définir les règles de vie collective indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

1 FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES



- La présence régulière et la ponctualité sont indispensables à la réussite scolaire.
- Toute absence doit être signalée le jour même et justifiée au retour.
- Les demandes d'absence exceptionnelle de plus de 2 jours sont adressées à l'Inspection académique.
- Les retards répétés pourront être signalés aux autorités compétentes.
- La sieste est obligatoire pour les élèves de TPS et PS.

2 HORAIRES, ACCUEIL ET SORTIE DES ÉLÈVES



- Accueil le matin de 8h20 à 8h30. Début des cours à 8h30.
- Accueil l'après-midi de 13h20 à 13h30. Début des cours à 13h30.
- Sortie : 11h35 le matin et 16h30 l'après-midi.
- Les retards sont enregistrés.
- Les parents n'entrent pas dans les classes sans autorisation.
- Les modalités de sortie des élèves sont précisées par l'école (autorisations, personnes habilitées...).

3 SANTÉ ET HYGIÈNE



- L'enfant doit être en bonne santé pour être accueilli à l'école.
- Les coordonnées d'urgence doivent être à jour.
- Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf dans le cadre d'un PAI validé.
- L'hygiène corporelle est attendue de chacun.

4 TENUE VESTIMENTAIRE



- Une tenue propre, correcte et adaptée aux activités scolaires est exigée.
- Sont interdits : tenues de plage, shorts très courts, crop-top, dos nu, tongs...
- Bijoux discrets autorisés en primaire. Interdits : bijoux de valeur, boucles pendantes/anneaux, chaussures lumineuses, à roulettes.
- En maternelle : pas de ceintures, salopettes, écharpes, combinaisons de ski...
- Tenue de sport adaptée et marquée au nom de l'enfant.

5 OBJETS PERSONNELS ET OBJETS DE VALEUR



- Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur ou d'argent.
- Cartes à collectionner et jeux d'échange interdits.
- Téléphone, clés, équipements numériques : à remettre à l'enseignant le matin si apportés.
- L'école ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou dégradations.

6 SÉCURITÉ



- Tout objet dangereux est strictement interdit.
- Les jeux dangereux et les comportements à risque ne sont pas autorisés.
- Les élèves et les familles ne doivent pas accéder seuls aux locaux de l'école.
- Tout risque ou incident doit être signalé sans délai.

7 RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL



- Le respect, la courtoisie et la bienveillance sont indispensables.
- Aucune violence, aucune menace, aucun harcèlement ne sera toléré.
- Les conflits sont réglés par l'équipe éducative.
- Les locaux et le matériel doivent être respectés. Toute dégradation pourra être facturée.

8 RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



- Ces temps font partie de la vie éducative.
- Le respect, le calme et la politesse sont attendus.
- Tout manquement répété peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.
- À la cantine, chacun respecte la nourriture et lutte contre le gaspillage.

9 COLLATIONS ET BOISSONS



- En primaire : collation légère le matin (fruits, produits laitiers, pain...).
- Goûter possible à l'étude surveillée.
- Gourde ou bouteille d'eau autorisée à partir de la MS/GS.
- Seule l'eau est autorisée.
- Les anniversaires sont organisés en classe selon les modalités définies par les enseignants.
- Les bonbons sont interdits sauf en cas d'anniversaire ou d'exception.

10 PARTENARIAT ÉCOLE / FAMILLES



- Des rencontres régulières sont proposées.
- Les familles peuvent solliciter un rendez-vous avec l'enseignant.
- Tout problème se règle d'abord avec l'enseignant, puis si nécessaire avec le chef d'établissement.
- Le dialogue et le respect sont au cœur de notre partenariat.

11 RÈGLES DE VIE ET COMPORTEMENT ATTENDU



- Être poli et respectueux.
- Utiliser un langage correct.
- Respecter les autres et leurs différences.
- Ne pas répondre à la violence par la violence.
- Ne mettre en danger ni soi-même, ni les autres.
- Respecter le travail des classes et les consignes.
- Respecter les horaires.

12 DISCIPLINE ET APPLICATION DU RÈGLEMENT



- Le règlement s'applique à tous les temps scolaires et périscolaires.
- Un livret du « bon citoyen » pourra être élaboré avec la communauté éducative.
- Tout manquement peut donner lieu à une mesure éducative adaptée.
- Un manquement répété aux règles des services périscolaires peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.



L'inscription à l'école Notre-Dame de Lourdes implique l'adhésion au présent règlement et l'engagement à en respecter les dispositions.

Merci à chacun de contribuer à faire de notre école un lieu d'apprentissage, de respect et d'épanouissement pour tous !

